

ANNEXE - SDIS

PROVENCHÈRES-ET-COLROY - BESTRU



-  LIMITES COMMUNALES
-  Bouche d'Incendie (BI)
-  Citerne (aérienne ou enterrée)
-  Citerne souple autoportante
-  Point d'eau naturel non-pérenne
-  Point d'eau naturel pérenne
-  Poteau d'Incendie (PI)
-  Poteau d'Incendie supprimé
-  Puisard
-  Réserve à ciel ouvert

